



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2024-37

Chapitre 7.1

Objet : **Décision modificative du budget n°2024-01**

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 juin, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président. Le syndicat se réunit sans condition de quorum, conformément à l'article 11 du règlement intérieur.

Séance du 10 juin 2024

Date de convocation :  
Le 7 juin 2024

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire :24

(32 voix)

En exercice : 24

(32 voix)

Membres présents ou représentés : 9

(12 voix)

Membres présents

Vote(s) pour 9

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Catherine SAUMONT

Auxiliaire de secrétaire de séance :  
Christophe PIANA

**Exposé des motifs :**

Mme la Rapporteuse du Budget indique que des ajustements sont nécessaires sur les lignes budgétaires suivantes du budget primitif 2024 :

- En recettes de fonctionnement, sont inscrites 3 recettes supplémentaires pour 328 671,01 € : le remboursement par la Commune de Chorges d'une partie des travaux sur le viaduc de Chanteloube, le remboursement d'assurance pour l'incendie du ponton de St Vincent survenu à l'été 2023 et les recettes complémentaires liées au nettoyage des bois flottés (pour 100% de subventionnement sur l'opération, 30 000 € en DSEC et 18 000 € d'aide EDF étant déjà prévus).
- En dépenses de fonctionnement, sont ajustés les frais liés à la contraction des emprunts "Cales de mise à l'eau" ainsi que les intérêts de ces emprunts, pour 10 600 €, équilibrés en réduisant les "dépenses imprévues". Les dépenses supplémentaires liées au nettoyage des bois flottés sont inscrites pour 291 311 € (318 000 € diminués des dépenses réalisées en investissement / 50 000 € étaient déjà prévus en section de fonctionnement). Un virement à la section d'investissement de 37 360.01 € est proposé pour compenser ces dépenses d'investissement et permettre de nouvelles marges de manœuvre.
- En recettes d'investissement, sont inscrits les emprunts contractés pour l'opération "Cales de mise à l'eau" (avance TVA et des subventions) et l'augmentation du virement de la section de fonctionnement.



- En dépenses, sont inscrites : le remboursement de la dette correspondant aux emprunts "court terme" pour les cales de mise à l'eau, un réajustement des opérations 049/059, le transfert à l'opération 019 *Equipements locaux (informatique,...)* de 3 960.01 €, l'ajout de 5 000 € à l'opération 047 *Equipement divers*. L'équilibre se fait en réduisant l'opération 110 *Terres de jardins* de 40 000 € (seul l'autofinancement prévisionnel est désormais inscrit).

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- L'arrêté interpréfectoral n°05-2024-05-27-00001 du 27 mai 2024 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- La délibération n° 2024-24 prise en date du 21 mars 2024 approuvant le BP 2024,

**CONSIDERANT :**

- L'exposé du Président,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 10 juin 2024 :**

**APPROUVE**, la décision budgétaire modificative ci-après :

Fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
Objet et nature	Imputation	Montant	Objet et nature	Imputation	Montant
Frais bancaires	627	4 600,00 €	Remboursement Com Charges Viaduc	751	6 176,00 €
Intérêts	66111	6 000,00 €	Remboursement assurance St Vincent	75888	2 495,01 €
Virement à la section d'investissement	023	37 360,01 €	Nettoyage bois flottés	74	320 000,00 €
Dépenses imprévues	60221	-10 600,00 €			
Nettoyage bois flottés	6188	291 311,00 €			
<b>Total</b>		<b>328 671,01 €</b>	<b>Total</b>		<b>328 671,01 €</b>

Investissement					
DEPENSES			RECETTES		
Objet et nature	Imputation	Montant	Objet et nature	Imputation	Montant
Aménagement sites nautiques	2312-059	50 000,00 €	Emprunts	1641	1 525 000,00 €
Matériels nautiques	21758-049	18 400,00 €	Virement de la section de fonctionnement	021	37 360,01 €
Emprunt	1641	1 525 000,00 €			
Equipements locaux	019	3 960,01 €			
Terre de jardins	110	-40 000,00 €			
Equipements divers (tondeuse, tronçonneuse,...)	047	5 000,00 €			
<b>Total</b>		<b>1 562 360,01 €</b>	<b>Total</b>		<b>1 562 360,01 €</b>

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Le Président,  
Victor BERENGUEL

